

Image not found or type unknown



Année de travail incomplètes et retraite

Par **daberma**, le **31/01/2015 à 10:14**

en cas de retraite avec moins de 25 ans de travail et des années avec des période de travail de 1 mois dans l'année (j'ai 2 années comme ça) est ce normal qu'elles comptent dans le calcul de salaire de base pour l'évaluation de retraite alors que j'ai lu qu'en dessous d'un certain montant elles ne devaient pas compter avant 1972 : revenus annuels inférieurs au montant trimestriel de l'allocation aux vieux travailleurs salariés déterminé au 1 er janvier de chaque année au cours de laquelle vous avez travaillé